

**Analyse des résultats des projets SHS suite aux AAP « défis sociétaux »
de l'ANR pour 2015-2016 et propositions de réformes
Conseil scientifique de l'InSHS, 1^{er} février 2016**

La lettre de mission de Patrice Bourdelais, Directeur de l'InSHS

Patrice Bourdelais, Directeur de l'InSHS, a demandé au CSI de l'InSHS d'étudier les conséquences pour le financement de la recherche en SHS, des modifications intervenues dans l'organisation des programmes de l'ANR depuis deux ans.

Elaboration du rapport

Méthodologie

Pour répondre à cette commande, nous sommes allées rencontrer François Héran, sociologue et démographe, directeur du département SHS de l'ANR. Héran nous a livré son analyse chiffrée partant des résultats des appels à projets de recherche (AAP) 2015 et 2016. Il a souligné que c'est la première fois qu'un tel bilan statistique est établi à l'ANR, que cela est dû à son initiative personnelle et qu'il n'y a pas d'équivalent pour les autres défis. Les données citées sont pour la plupart inédites et reposent sur les calculs effectués par le département SHS de l'ANR (septembre 2015). Il a indiqué que les données traitées excluent les projets de recherche collaborative internationaux (PCRI), car les résultats n'étaient pas encore connus à l'époque. Nous avons donc travaillé à partir de cette étude ample et précise pour répondre à la demande du Directeur de l'InSHS.

Rappel de la procédure des AAP de l'ANR

- la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche trace les priorités générales sur le modèle européen et fixe le budget de l'ANR, qui commande le taux de succès mais sans fixer d'avance le budget par défi ou par discipline. Les tableaux en annexe de ce rapport rappellent les périmètres des différents défis ;
- L'ANR rédige les défis en fonction des priorités de la SNR, des Alliances et des Comités de pilotage scientifique des défis (CPSD), sollicite, organise et canalise les expertises (y compris étrangères), tente de normaliser les taux de succès ;
- Les établissements de recherche s'organisent pour assister les chercheurs dans la préparation et la soumission de projets ;
- Les chercheurs élaborent des projets et d'autres les évaluent au sein des comités d'évaluation (il s'agit d'une évaluation par les pairs).

Analyses des données

Comment les SHS se sont-elles intégrées dans les différents défis sociétaux (dans leurs formulations de 2015 et de 2016¹)? Comment les projets qui en relèvent ont-ils été évalués ?

En 2015, la très grande majorité des projets portés par des chercheurs relevant des SHS ont été déposés dans le cadre du défi 8 « Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives ». Les projets retenus représentent 5,3 % de tous les projets (soit 35 sur 665) et, en dotation financière, 3,4 % du financement de l'appel générique, soit 10,2 M€ sur 299,4 M€, avant co-financement (tableaux 1 et 2). Le nombre de projets déposés pour le défi 8, concentrant la majorité des projets SHS, est relativement faible, mais il est en forte progression, soit +54, 2% (tableau 3). Par contre, le taux de succès des projets SHS déposés dans le cadre du défi 8 est lui très élevé. Si l'on met de côté le défi 9, très spécifique, car de petite taille et lié aux préoccupations de la Défense nationale, le Défi 8 enregistre le plus fort taux de succès de l'ensemble des défis de l'ANR pour 2015.

Par contre, les SHS ont connu un faible taux de succès dans les autres défis où des projets en relevant ont pu être déposés. Les évaluations des projets SHS ont notamment été peu favorables au sein du défi « Tous les savoirs ». Le manque de cohérence et de méthodologies partagées entre évaluateurs en SHS a été souligné. C'est une des raisons de l'échec des projets « patrimoine, culture » au sein de ce défi qui, par ailleurs, a créé une confusion, dont a pâti le défi 8.

En effet, le défi « Tous les savoirs » a été considéré par les déposants comme un appel « blanc ». Pour cette raison ce défi sera renommé « Autres savoirs » dans le prochain AAP de l'ANR. En outre, sur proposition de François Héran, une motion a été votée à l'unanimité par les membres du COPIL du défi 8 afin de demander que l'évaluation des projets SHS soumis à l'ANR dans le cadre du défi « Autres savoirs » soit intégrée désormais à celle du défi 8. C'est déjà le cas pour l'axe 1 « Adapter le travail au renouveau industriel » du défi 3 « Stimuler le renouveau industriel », qui est traité par le comité d'évaluation du défi 8, qui par définition développe une expertise en SHS. Il est ainsi révélateur que les projets du défi 3, à avoir été déportés vers le défi 8 pour leurs évaluations, sont les seuls, hors défi 8, à enregistrer un fort taux de succès (13%).

Comment les différentes disciplines et thématiques des SHS ont-elles trouvé leur place dans les défis 7, 8 et 9 ?

Les autres défis, et en particulier le défi 7 « Société de l'information et de la communication » et le défi 9 « Liberté et sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents », sont censés pouvoir également intéresser des équipes de recherche en SHS. Le nombre de projets à composante SHS parmi les projets retenus est cependant très faible (tableau 2). Quand on passe des projets déposés aux projets retenus, la marginalité des SHS s'accroît un peu plus. Les projets mixtes « SDV ou Sciences physiques + SHS » disparaissent quasiment dans les défis 4, 1, 7 et 6 (tableau 4). On constate un fort repli disciplinaire et même le défi « Tous les savoirs » est moins multidisciplinaire qu'on ne pouvait le penser. Les projets multidisciplinaires sont rares et les comités les évaluent sévèrement. Les SHS sont finalement peu présentes en dehors du défi 8 et surtout quand elles le sont, elles ont très peu de chance de succès.

¹ La commande porte sur les AAP 2014 et 2015, mais nous n'avons eu accès qu'aux résultats consolidés pour les AAP 2015 et 2016.

Comment les SHS ont-elles eu accès à la composante « aux frontières de la recherche » ?

Sur la période 2007-2014, tous pays et toutes bourses réunis, 19 % des projets financés par l'ERC en Europe sont des projets SHS. La conclusion hâtive serait que l'ERC favorise les SHS contrairement à l'ANR (4 %). Or il n'en est rien si l'on examine les déposants français : 4 % seulement des projets français financés sont des projets SHS, soit le même ordre de grandeur qu'à l'ANR (tableau 5). Le taux de succès de 6 % est lui très inférieur à celui de l'ANR. A juste titre et à partir des données de son étude, François Héran en conclut que « la faible participation des SHS à la recherche par projets en général n'est ni un problème ANR, ni un problème ERC, c'est un problème majeur des SHS françaises. Il interroge tous les acteurs de la recherche : le CNRS (InSHS), les EPST, les universités et la CPU, les Agences, l'Alliance ATHENA... »

Quelles sont les disciplines et les thématiques qui ont été particulièrement touchées par cette réorganisation des appels à projets de l'ANR ?

Sur ce point, et compte tenu de ce qui précède, nous développerons des analyses uniquement pour le Défi 8 (tableau 6 et 7). En valeurs absolues, la sociologie / science politique apparaît ainsi comme la grande gagnante avec 12 projets financés contre 6 pour l'économie et seulement 4 pour le reste des disciplines, dont l'histoire. Toutefois là encore, cette donnée brute doit être rapportée au nombre de dépôts. La sociologie / science politique est en effet de loin la principale déposante dans le défi 8 avec 111 projets. Ainsi si l'on s'intéresse non plus aux valeurs absolues mais au taux de succès par disciplines, la représentation des choses est inversée. C'est l'histoire et l'économie (avec 14 et 15% de taux de réussite) qui rencontrent les plus forts taux de succès, au-dessus de la moyenne des SHS à l'ANR. La psychologie et les sciences cognitives, malgré le second nombre de dépôts en valeur absolue (67), enregistre eux à peine 6% de taux de succès. La sociologie / science politique enregistrent elle un taux de succès moyen de 11%, comme la littérature. L'économie est donc parmi les SHS le grand gagnant de l'ANR. Ce constat invite à porter attention aux effets disciplinaires des sous-axes comme de la composition fine des comités d'expertise. Elle doit également inciter certaines disciplines à davantage d'unité et de structuration interne pour accompagner les projets déposés à l'ANR.

Proposition de réformes

La lettre de mission de Patrice Bourdelais se concluait par une ultime question : Comment remédier à la situation actuelle, du côté de l'ANR et de la part des SHS ?

Du côté de l'ANR

La récente déclaration du Président de la République (4 février 2016) sur le relèvement du taux de succès à 14 puis à 20% pour l'ANR devrait évidemment favoriser l'augmentation des soumissions, y compris en SHS. Des réformes organisationnelles de l'ANR peuvent toutefois accompagner cette évolution.

1°) La première réforme se touche à l'évaluation et au choix des experts. Il s'agit d'égaliser au mieux le traitement des thématiques au sein d'un même comité, sans pour autant égaliser le taux de succès entre disciplines. Pour ce faire, il convient d'améliorer le recrutement des membres des comités d'évaluation, les sensibiliser aux biais, les assister de plus près.

2°) De même, il est envisageable d'inciter les comités d'évaluation à limiter les variations excessives pour empêcher, par exemple, les sur-notations de certaines disciplines entre elles ou par rapport à d'autres.

3°) Enfin, et comme cela a été évoqué au sujet de l'axe « Travail » du défi 3 « Renouveau industriel », les projets SHS déposés hors du défi 8 devraient donner lieu à une évaluation par les comités d'experts du défi 8 vers lesquels notamment le CPSD encourage le rapatriement des projets déposés dans le cadre du défi « Tous les savoirs ». De même, la restauration d'appels blancs pourrait être envisagée.

Du côté des SHS

4°) Les réformes restantes se situent, elles, du côté de la communauté SHS. Le cœur de la difficulté rencontrée est la faiblesse des dépôts. Il importe ainsi de trouver les moyens d'inciter les chercheurs à déposer des projets en nombre (c'est « une stratégie payante pour les labos »). Le principal facteur qui différencie le poids des défis est le nombre de dépôts. La question de fond est la suivante : pourquoi le nombre de dépôts est-il si faible en SHS et si élevé dans d'autres défis, alors que le taux de succès est de même niveau ? Il est proposé d'accroître le nombre de déposants, pour le défi 8 en élargissant le champ thématique de celui-ci et en incitant les établissements de recherche à mieux soutenir la préparation et la soumission de projets ;

5°) Sans nul doute, la réduction des sommes dévolues à chaque projet pour des SHS qui ont en moyenne besoin de moins d'équipement inciterait probablement les chercheurs à davantage déposer. Aujourd'hui la lourdeur de la gestion pour un besoin initial finalement peu élevé est une cause indéniable du peu de dépôts. S'il convient toutefois d'éviter le risque de saupoudrage, le récent succès de l'appel attentats-recherche pour des budgets inférieurs à 20 000 euros confirment l'importance de cette réforme ;

6°) Dans le même esprit, et tirant les leçons de l'exemple de postes de post-doctorants de 3 ans offerts par le FNRS aux jeunes docteurs hors projets collectifs de recherche (<http://www.fnrs.be/index.php/financements/mandats/post-doctorants>), une nouvelle modalité de financement de ce type pourrait être ouvert par l'ANR. En effet, comme pour l'ERC Starting Grant, il apparaît que les forts taux de dépôts dans les autres pays européens vont de pair avec le fait que ce ne sont pas des chercheurs titulaires, avec *tenure*, qui les soumettent. Or, cette démarche est aujourd'hui peu répandue dans la communauté SHS française. Ouvrir un guichet pour les post-doctorants renverserait en quelque sorte la charge du dépôt vers ceux qui ont le plus de raisons d'en assumer les contraintes et la lourdeur. Cela permettrait de plus d'inciter les non-titulaires à déposer des projets pour financer leur post-doctorat, bien sûr au sein d'une équipe de recherches avec laquelle ceux-ci entreraient en cohérence, et ainsi de familiariser les jeunes chercheurs avec la démarche de demande de financement.

ANNEXE 1 : Tableaux

Tableau 1 : Résultats de l'appel générique 2015 par défi
nombre de projets à chaque étape et taux de succès
 (source ANR, F. Héran, sept. 2015)

DÉFIS	Phase 1			Phase 2	
	Pré-propositions	Retenues et suivies d'un projet complet	Taux de succès	Projets retenus	Taux de succès final
	A	B	B/A	C	C/A
Climat - D1	539	198	36,7%	48	8,9%
Énergie - D2	358	136	38,0%	38	10,6%
Industrie - D3	898	343	38,2%	93	10,4%
Santé - D4	2299	869	37,8%	219	9,5%
Alimentation - D5	333	125	37,5%	31	9,3%
Mobilité urb. - D6	173	67	38,7%	14	8,1%
STIC - D7	835	328	39,3%	82	9,8%
Sociétés - D8	328	134	40,9%	35	10,7%
Sécurité - D9	85	35	41,2%	13	15,3%
Tous savoirs - DS	1037	374	36,1%	92	8,9%
E N S E M B L E	6885	2609	37,9%	665	9,7%

Tableau 2 : Résultats de l'appel générique 2015
sommes demandées par les projets
 (source ANR, F. Héran, sept. 2015)

Défi	Montants demandés (en millions d'€)				Distribution du nombre de projets retenus
	Projets déposés	<i>Distri-bution</i>	Projets retenus*	<i>Distri-bution</i>	
Climat - D1	232,6	8,0%	22,1	7,4%	7,2%
Énergie - D2	163,3	5,6%	16,8	5,6%	5,7%
Industrie - D3	374,4	12,9%	41,6	13,9%	14,0%
Santé - D4	1 025,9	35,4%	106,4	35,5%	32,9%
Alimentation - D5	151,7	5,2%	15,5	5,2%	4,7%
Mobilité urb. - D6	84,4	2,9%	8,1	2,7%	2,1%
STIC - D7	372,2	12,8%	40,0	13,3%	12,3%
Sociétés - D8	93,2	3,2%	10,2	3,4%	5,3%
Sécurité - D9	42,9	1,5%	5,9	2,0%	2,0%
Tous savoirs - DS	359,2	12,4%	32,9	11,0%	13,8%
T O T A L	2 899,8	100,0%	299,4	100,0%	100,0%

* Montants avant d'éventuelles coupes budgétaires sur les projets

Tableau 3 : Progression des soumissions par défi
(source ANR, F. Héran, sept. 2015)

	AAP 2015	AAP 2016	Progression 2015 > 2016
D1. Climat	541	519	- 4,1%
D2. Energie	359	342	- 4,7%
D3. Industrie	902	902	0,0%
D4. Santé	2304	2315	+ 0,5%
D5. Alimentation	334	313	- 6,3%
D6. Mobilité urb.	174	115	- 33,9%
D7. Numérique	837	813	- 2,9%
D8. Sociétés...	330	509	+ 54,2%
D9. Sécurité	87	74	- 14,9%
DA. Autres savoirs	1043	1004	- 3,7%
E N S E M B L E	6911	6906	- 0,1%

Tableau 4 : Projets avec au moins une discipline SHS
selon le défi où ils sont déposés
(source ANR, F. Héran, sept. 2015)

	Projets avec au moins une discipline SHS déclarée	<i>dont déposés dans...</i>		
		Défi 8	autres défis de société	Défi de "tous les savoirs"
Déposés	917	322	465	126
Retenus	77	35	34	8
Taux de succès	8,4%	10,9%	7,3%	6,3%

Tableau 5 : Part des SHS dans les projets français aux *Starting* ERC de 2014
14 % seulement des soumissions et 4 % des projets financés
 (source ANR, F. Héran, sept. 2015)

Pays d'accueil	Projets STARTING éligibles					Projets STARTING financés				
	SHS	SdV	SdM	Total	Part des projets SHS	SHS	SdV	SdM	Total	Part des projets SHS
T O T A L	738	1010	1456	3204	23%	70	142	163	375	19%
Norvège	25	11	19	55	45%	1	2	3	6	17%
Pays-Bas	79	68	65	212	37%	13	15	11	39	33%
Belgique	37	37	29	103	36%	6	4	1	11	55%
Roumanie	14	7	29	50	28%	1			1	//
Royaume-Uni	151	153	262	566	27%	19	18	31	68	28%
Finlande	28	33	46	107	26%	2	2	4	8	25%
Portugal	20	39	21	80	25%		5	1	6	0%
Danemark	20	35	33	88	23%	2	7	5	14	14%
Irlande	10	15	22	47	21%	2	5	3	10	20%
Italie	82	115	197	394	21%	5	2	9	16	31%
Espagne	56	84	136	276	20%	3	11	8	22	14%
Allemagne	84	144	197	425	20%	8	32	29	69	12%
Suède	19	46	55	120	16%		3	3	6	0%
Autriche	13	27	47	87	15%	3	7	4	14	21%
Israël	14	41	44	99	14%	1	12	15	28	4%
France	35	76	145	256	14%	2	15	31	48	4%

Tableau 6
Projets déposés par discipline et défi
 (source ANR, F. Héran, sept. 2015)

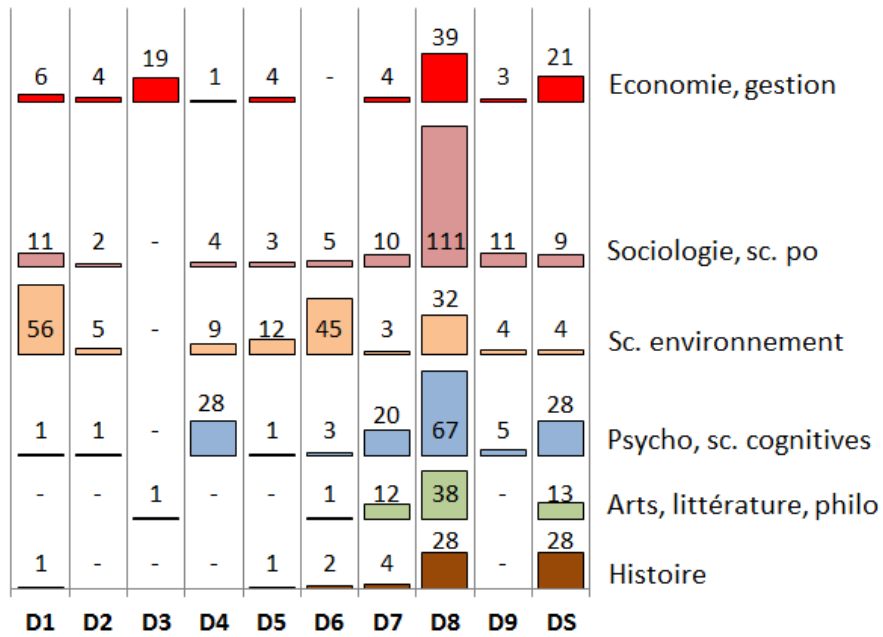
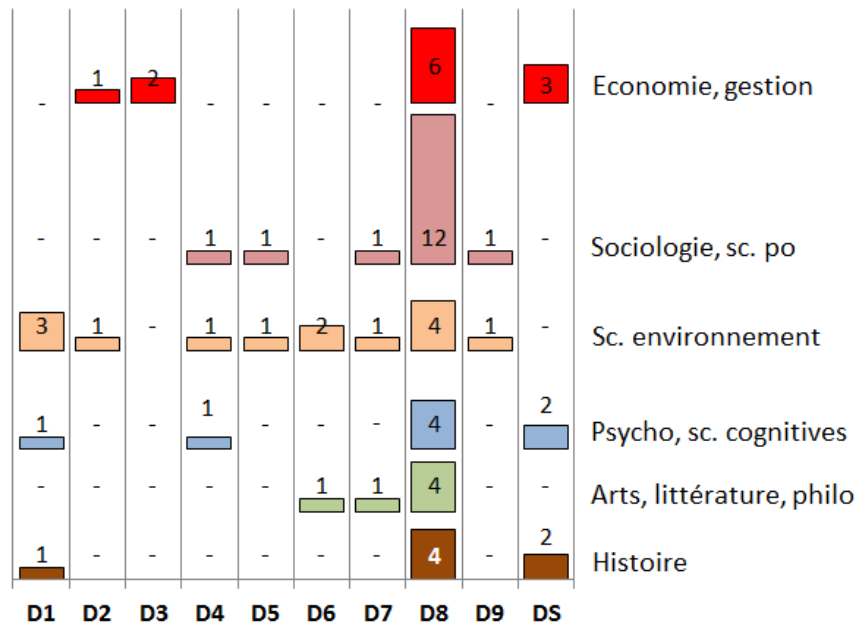


Tableau 7
Projets retenus par discipline et défi
 (source ANR, F. Héran, sept. 2015)



ANNEXE 2 : MOTION du Comité de pilotage scientifique du défi 8 « Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives »
(Séance du jeudi 17 septembre 2015)

Le Comité de pilotage scientifique du défi 8, au vu de l'analyse détaillée des résultats de l'Appel générique 2015 qui lui a été fournie par le département des Sciences humaines et sociales de l'ANR, constate que les projets SHS ou les projets interdisciplinaires impliquant des SHS n'ont obtenu aucun financement dans la moitié des unités de sélection du Défi de tous les savoirs.

Il considère que ces projets seraient équitablement évalués par les comités d'évaluation scientifique du défi 8. Il demande, en conséquence, que ces derniers en aient désormais la responsabilité.

Le Comité de pilotage scientifique suggère que le même principe de redistribution des projets soit étendu à l'ensemble des thématiques présentes dans le « Défi des autres savoirs ».

Approuvé à l'unanimité des treize membres présents.

Fait à Paris, le 17 septembre 2015

Le Président du Comité de Pilotage du défi « Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives »,
Michel Fayol, professeur émérite à l'Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand